

Un nouvel outil de la démocratie participative et locale est aujourd'hui en péril. Après avoir sauvé de justesse les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux dans la loi dite de simplification, c'est désormais au tour des conseils de développement, les codev, d'être menacés. Restés sous les radars dans le cadre d'une proposition de loi sur le pouvoir préfectoral, le Sénat a adopté un amendement gouvernemental qui autorise les préfets à dispenser les intercommunalités de plus de 50 000 habitants de créer un conseil de développement. Une mesure destinée, selon le gouvernement, à donner plus de souplesse aux élus locaux. Mais ces conseils, créés il y a un quart de siècle, associent les citoyens à la définition des grands choix de politique publique dans les territoires. Leur disparition remettrait donc en cause l'exercice même de la démocratie.

Réfléchir, débattre, proposer des solutions auxquelles les élus n'avaient pas pensé : c'est le cœur de leur mission, explique Dominique Chuffart, coprésident de la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD).

On peut les qualifier de poils à gratter, on peut leur donner bien des noms. Leur véritable rôle, c'est de garantir une écoute réciproque entre élus et citoyens.

Lorsqu'il est bien organisé, le dispositif fonctionne efficacement, comme à la Métropole de Rennes, où Dominique Chuffart a présidé le Conseil de développement ces quatre dernières années.

Je pense par exemple au PLH, le Plan local de l'habitat. Le Conseil de développement a formulé plus de 70 propositions, et une quarantaine ont été intégrées dans le document final.

La CNCD alerte : rendre ces conseils facultatifs les mettrait clairement en danger.





On peut très bien imaginer qu'à la faveur d'un changement de majorité aux prochaines municipales, des élus décident : « Nous n'en voulons plus ». Si l'on voulait décourager un citoyen qui a encore envie de s'engager et de dialoguer avec les responsables politiques, on ne s'y prendrait pas autrement.



Une mesure qui tombe au plus mal, estime Dominique Chuffart, dans un contexte politique déjà instable.



C'est même inadmissible dans la période actuelle. S'il y avait eu, dès le départ et partout en France, une réelle écoute des conseils de développement, des CESER et des autres instances de concertation citoyenne, je suis convaincu que nous n'aurions jamais connu la crise des gilets jaunes. Et là, on peut se demander si l'on ne risque pas d'y retourner.



La Coordination nationale des conseils de développement demande donc la suppression pure et simple de l'article concerné dans la proposition de loi.



Le texte doit désormais être examiné à l'Assemblée nationale.